

# COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 13 Septembre 2022

**Président** : M. COMBAL

**Présents** : Mme POLICON, NYEMBAL, MM. BOUSSARD, SAMBA, TOUVENET, ARNAUD

## AVIS A TOUS LES CLUBS

**Compte tenu de la nouvelle organisation du Championnat U14,  
les Coupes District U14 & U16 sont suspendues pour la saison 2022/23**

**Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Pour toute demande de report de match pour cas de Covid, vous devez obligatoirement joindre à votre demande au minimum 4 attestations.**

### Rappel Article 23.6 du RSG du District

**23.6** - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

### Rappel Article 10.3 du RSG du District

*« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »*

### Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

### Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** :  
**Amende 100.00 euros**

# RAPPEL AUX CLUBS

## ARTICLE 11 - LES OBLIGATIONS

**11.1** - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

### **D1**

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d'y participer jusqu'à leur terme.

L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées.

### **D2**

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES

\* dont 2 parmi (U14, U16, U18) **ou bien une équipe U20 ou une équipe féminine U15F ou U18F à 11 qui peut remplacer la troisième la 3<sup>ème</sup> équipe de jeunes.**

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu'à leur terme

### **D3**

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

### **D4**

SENIORS : 1 équipe

Pas d'obligation.

**11.2** - L'équipe qui entraîne les obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

**11.3** – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition ou est déclassée pour fraude, l'équipe Séniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l'équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3<sup>ème</sup> forfait de l'équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l'équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci. (Hormis déclassé pour fraude).

**Les clubs n'ayant plus le nombre d'équipes de jeunes obligatoires sont tenus d'en informer le District.**

## DEPARTEMENTALE « SENIORS »

### CHAMPIONNAT SENIORS

#### Coupe VDM SENIORS

#### Le calendrier prévisionnel paraîtra la semaine prochaine

Désignation des matchs comptant pour les tours de la coupe du Val de Marne qui aura lieu le **25 septembre à 15h sur le terrain du premier nommé.**

Un arbitre sera désigné sur chaque rencontre.

**Exempt : les clubs disputant un championnat de ligue + THIAIS FC.**

#### Coupe VDM Amitié

#### Le calendrier prévisionnel paraîtra la semaine prochaine

Désignation des matchs comptant pour le premier tour de la coupe de l'amitié qui aura lieu le **25 septembre à 15h sur le terrain du premier nommé.**

Un arbitre sera désigné sur chaque rencontre.

### CHAMPIONNAT CDM

#### Coupe CDM

### CHAMPIONNAT ANCIENS

**25042984 – FC MAISONS ALFORT / VILLENEUVOISE ANTILLAISE Anciens 3D.B du 18/09/22**  
Courrier des deux clubs du 13/03/22. **Demande de report.** *La Commission ne donne pas son accord, motif non valable. La rencontre est maintenue à la date officielle.*

#### Coupe ANCIENS

### CHAMPIONNAT + 45 ANS

#### Coupe + 45 ANS

### CHAMPIONNAT +55 ANS

#### Coupe VDM ENTREPRISE

### CHAMPIONNATS FEMININS

#### Coupe FEMININES

## DEPARTEMENTALE JEUNES

Coupe VDM U20

### CHAMPIONNAT U18

**519839 – VILLEJUIF US U18 D2 B -Demande de dérogation annuelle.**

Courrier du 12/09/2022 .

La Commission donne son accord pour que les matchs à domicile se jouent **à 17h Stade Karl Marx pour la saison 2022/2023.** Prévenir vos adversaires.

Coupe VDM U18

### CHAMPIONNAT U16

Coupe VDM U16

Coupe Amitié U16

### CHAMPIONNAT U14

Coupe VDM U14

#### Le calendrier prévisionnel paraîtra la semaine prochaine

Désignation des matchs comptant pour le premier tour de la coupe du Val de Marne qui aura lieu le 24 septembre 2022 à 16h sur le terrain du premier nommé.

Un arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre.

**Exempt : les clubs disputant un championnat de ligue.**

Coupe Amitié U14

#### Le calendrier prévisionnel paraîtra la semaine prochaine

Désignation des matchs comptant pour le premier tour de la coupe de l'amitié qui aura lieu le 24 septembre à 16h00 sur le terrain du premier nommé.

Un arbitre sera désigné à la demande des clubs.

**Exempt : US Créteil Lusitanos 4.**